



Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille dix-sept, le 19 juin le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Gilles BURGEVIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 12/06/2017

PRESENTS : MM. BURET F. – ASSELIN J-C. – THENOT J. – VITALEC R. – DELAS J-P. – VIEILHOMME B. – PROUX S. – FERREIRA F. – HALL S. – PELLETIER I. – RADZIETA A. – DA SILVA A. – SOUESME F. – PINÇON M.

ABSENTS : MM. MOTTEREAU V. (pouvoir à Francis BURET) – PLOTTON C. – ROLLION F. (pouvoir à Gilles BURGEVIN) – GASNIER G. (pouvoir à Jean-Claude ASSELIN).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Monsieur Mathieu PINÇON a été élu secrétaire de séance.

I - P.V. DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU 22 MAI 2017

Le Procès Verbal est adopté à l'unanimité.

II - CONVENTION DE SERVITUDE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une demande de constitution de servitudes sur la parcelle ZT 238, formulée par ENEDIS (reprise du réseau suite à l'achat par la commune de cette parcelle)

La convention prévoit la mise à disposition du terrain pour une ligne électrique souterraine et tous les accessoires nécessaires à l'alimentation du réseau de distribution. Cette servitude serait consentie moyennant une indemnité unique et forfaitaire pour la durée des ouvrages, au titre de l'intangibilité des ouvrages.

Vu les articles et décrets qui confèrent des droits aux concessionnaires des ouvrages de distribution d'électricité,

Vu l'article R 332-16 du Code de l'urbanisme,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire,
- **ACCEPTE** la convention de servitude avec ENEDIS concernant l'implantation suivante : Ligne électrique souterraine HTAS sur la parcelle ZT 238 contre une indemnité de 20 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ces dossiers.

III - PLAN DE CIRCULATION DEMANDE DE SUBVENTION CANTONALE

Suite au souhait de sécuriser le Centre Bourg de la Commune de Saint-Benoit-sur-Loire, Monsieur le Maire présente le travail effectué en commission de sécurité routière, conjointement avec la commission des travaux :

Dans un premier temps, un radar pédagogique a été installé rue Orléanaise, après des essais concluant avec la Directions des Routes du Département.

Dans un second temps, une étude va être menée par Ingénov 45, Société Publique Locale du Département afin d'étudier une solution pérenne de sécurisation à l'entrée de la rue Orléanaise.

La dernière étape consiste à profiter des travaux d'ensemble de l'Aménagement du Centre Bourg pour proposer un plan de circulation en adéquation avec l'opération en cours.

Monsieur le Maire propose ainsi un projet de plan de circulation qui tend à élargir la zone 30 pour un montant estimatif de 4 230 € HT. Ce projet devra être soumis à la Direction des routes départementales et est éligible au soutien du Département au titre du produit des amendes de police.

Ceci étant exposé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** le plan de circulation proposé ;
- **SOLLICITE** une subvention au titre du produit des amendes de police, à hauteur de 60 % de la dépense subventionnable, ainsi que le préfinancement de l'opération ;

- **APPROUVE** le plan de financement suivant :

Cout estimé de l'opération :	4 230 € HT
Dotation cantonale sollicitée	2 115 € HT
Fonds propre de la Commune	2 115 € HT

La Taxe à la Valeur Ajoutée de l'opération (20 %) est de 846 € HT et est également à la charge de la commune.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

IV - ETUDE DIAGNOSTIC DE LA BASILIQUE DE FLEURY APPROBATION

Monsieur le Maire présente l'étude de diagnostic du Clos et Couvert de la Basilique de Fleury réalisée par le Cabinet d'architecte Bertrand PENNERON. Cette étude, demandée depuis plusieurs années par les services de la DRAC a été réalisée au 1^{er} semestre 2017 et comporte deux volets :

- Un volet historique retraçant l'histoire de cet édifice depuis sa fondation en 651 jusqu'aux modifications et restaurations de l'époque moderne ;
- Un descriptif sommaire des travaux :
 - Reprise des couvertures de la Tour Porche pour un montant estimatif de 72 000 € HT ;
 - Reprise des solins entre le clocher et les couvertures de la Nef et du Chœur pour un montant estimatif de 10 500 € HT ;
 - Restauration des 15 vitraux de la crypte pour un montant estimatif de 161 000 € HT ;
 - Restauration des 75 autres vitraux pour un montants estimatif de 1 220 000 € HT.

Monsieur le Maire précise que les trois premiers volets des travaux ont un caractère d'urgence, au vu des infiltrations présentes dans la couverture et de l'état de dégradation des vitraux de la crypte. Cette étude devra être validée par les services de la DRAC, au regard de l'enjeu patrimonial de cette restauration avant toute planification de travaux et l'obtention de subventions, à leur niveau maximum, conditionne la réalisation de cette opération en raison de l'importance des dépenses à supporter pour la Commune.

Ceci étant exposé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de l'étude de diagnostic du clos et couvert de la Basilique de Fleury ;
- **APPROUVE** les conclusions de ce diagnostic et les travaux en résultant ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires à la poursuite de ce dossier.

V - TRAVAUX DE LA BASILIQUE DE FLEURY FINANCEMENT DEPARTEMENT DU LOIRET

Suite à la présentation de l'étude de diagnostic du Clos et Couvert de la Basilique de Fleury réalisée par le Cabinet d'architecte Bertrand PENNERON, Monsieur le Maire rappelle les travaux préconisés :

- Reprise des couvertures de la Tour Porche pour un montant estimatif de 72 000 € HT ;
- Reprise des solins entre le clocher et les couvertures de la Nef et du Chœur pour un montant estimatif de 10 500 € HT ;
- Restauration des 15 vitraux de la crypte pour un montant estimatif de 161 000 € HT ;
- Restauration des 75 autres vitraux pour un montants estimatif de 1 220 000 € HT.

Le montant total estimatif de cette opération s'élève à 1 463 500 Euros, hors maîtrise d'œuvre.

Ces travaux de restauration de la Basilique, classée monument historique depuis 1840, s'inscrivent dans le projet de développement de territoire initié par la Commune depuis quelques années en faisant de l'attractivité touristique de Saint Benoit-sur-Loire une priorité.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ces travaux peuvent être subventionnés par les services de la DRAC dès validation du dossier de l'étude et par le Département du Loiret, dans le cadre du Fonds Départemental de soutien aux projets à rayonnement départemental ou supra départemental. Le Département souhaite, en effet, accompagner l'émergence des projets d'investissements structurants dont le rayonnement en terme d'attractivité est d'envergure départementale ou supra-départementale.

Le plan de financement prévisionnel Hors Taxe suivant est proposé :

Cout des Travaux :		1 463 500 €
DRAC	(50 %)	731 750 €
Département	(30 %)	439 050 €
Fonds propre de la Commune	(20 %)	292 700 €
Total		1 463 500 €

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant l'estimatif des travaux de restauration de la Basilique de Fleury,

Considérant les modalités d'attribution du Fonds Départemental de soutien aux projets à rayonnement départemental ou supra-départemental,

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **ACCEPTTE** les modalités de réalisation et de financement telles qu'exposées ci-dessus,
- **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention du Département du Loiret au taux le plus élevé possible, au titre du Fonds Départemental de soutien aux projets à rayonnement départemental ou supra-départemental, ainsi que le préfinancement des travaux,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

Fait à St Benoît-sur-Loire, le 19 juin 2017

Le Maire,
Gilles BURGEVIN

